



Ville de Montréal
Service du capital humain

Description de tâches

Col bleu

Titre MANOEUVRE - PARCS ET INSTALLATIONS	Code 610800	Ancien code 014136	Groupe de traitement 9
---------------------------------------------	----------------	-----------------------	---------------------------

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien des installations des loisirs et des parcs par de l'entretien préventif et la vérification périodique dans le cadre des programmes établis. Le tout, sous les directives de ses supérieurs.

Le travail s'accomplit sous la surveillance et le contrôle des supérieurs selon les procédés en usage, et suivant un échéancier de vérification approprié. L'employé reçoit des directives orales et écrites. Il est principalement tenu d'assurer l'entretien usuel que requièrent les équipements et installations des loisirs et des parcs.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Vérifie et exécute les activités en collaboration avec les employés affectés à la surveillance et à l'entretien des parcs et des mini-parcs de l'arrondissement.
2. Veille au maintien de la qualité d'entretien, applique les méthodes de travail, veille au respect des échéanciers pour les installations particulières. Le tout, conformément aux directives de ses supérieurs.
3. Inspecte quotidiennement, l'état des parcs et des équipements, vérifie et se procure les outils nécessaires aux travaux projetés. Suggère des améliorations possibles à ses supérieurs. Prend les précautions nécessaires pour respecter les normes de sécurité en vigueur, en regard des équipements et des méthodes de travail.
4. Instruit et rapporte aux services concernés les anomalies, accidents, défaillances et/ou problèmes qui se produisent sur le territoire de l'arrondissement.
5. Rédige un rapport journalier à ses supérieurs relatant les événements survenus et les tâches accomplies pendant son quart de travail.
6. Prépare les réquisitions de matériaux et des services à commander et les soumet au supérieur désigné.
7. Voit à la préparation et à l'entretien des terrains de jeux, de tennis, de balle, de soccer, etc.
8. Effectue les installations spéciales requises par le Service de la culture, des loisirs, des sports et du développement social pour divers événements spéciaux.
9. Assure la répartition et la fourniture de certains matériaux nécessaires aux travaux d'entretien des parcs.
10. Assiste ses supérieurs pour les échéanciers d'entretien préventif et suggère les améliorations possibles afin d'assurer la sécurité dans les parcs en ce qui a trait aux manèges et mobiliers qui sont à la disposition des usagers, etc.

QUALITÉS REQUISES

Connaissance :

- Des pratiques, des méthodes, de l'outillage et des équipements utilisés pour l'entretien des parcs.

Habilités :

- À utiliser l'outillage requis;
- à conduire, pour fins de déplacement, les véhicules et équipements requis pour les travaux d'entretien;
- posséder un permis de conduite de classe 3 et avoir subi, avec succès, les examens de conduite requis et/ou exigés par l'arrondissement.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

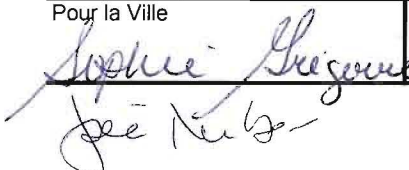
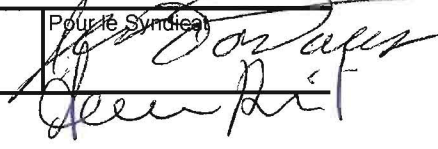
Instruction :

Savoir lire, écrire et parler couramment le français.

Expérience :

Posséder 12 mois d'expérience dans l'entretien des parcs, des patinoires, des terrains de tennis, de balle et de soccer.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
 Sophie Grignon	2006	03	29	 Jean-Pierre